

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 15 juillet 2019 à 18 heures -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVÉ Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoint

Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, BRUNEVALL Rémy, DUMONTIER Philippe, FABAREZ Thierry, DUJARDIN Isabelle, LEVACHER Marianne, DUBOS Claude, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, DISTANTE Raphaël, LUYPAERT Jean-Louis, Conseillers Municipaux

Absents : M. LECOINTRE Philippe (pouvoir à Mme CHAUVEL), Mme ERYUZ Corinne (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme DELANNOY Sylvie (pouvoir à Mme LEVACHER), M. WILLIG William (pouvoir à M. FABAREZ), Mme TORRES Virginie (pouvoir à M. LASSERON), Mme LE PAIH Martine (pouvoir à M. CABIN), M. PLESSIS Hervé

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. COPPENS Jean-Marc a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 20 juin 2019, ont été approuvés.

Délibération n° 2019-07-15/32 : Attribution d'une subvention au Cercle des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif de l'Arrondissement de Dieppe

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention de 50,00 € au Cercle des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif de l'Arrondissement de Dieppe.

Délibération n° 2019-07-15/33 : Attribution d'une subvention à l'association Style & Caux

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'attribuer une subvention de 800,00 € à l'association Style & Caux pour sa participation à l'organisation de la fête de la musique 2019.

Délibération n° 2019-07-15/34 : Association « Les plongeurs Valeriquais de la Côte d'Albâtre » - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 € à l'association « Les plongeurs Valeriquais de la Côte d'Albâtre ».

Délibération n° 2019-07-15/35 : Subvention exceptionnelle au Groupe « Pipes & Drums »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200,00 € au groupe « Pipes & Drums », qui a animé les commémorations patriotiques de juin 2019.

Délibération n° 2019-07-15/36 : Opération « Lire à la Plage » avec le Département de Seine-Maritime – Année 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à l'édition 2019 de « Lire à la Plage » et accepte les termes de la convention à conclure avec le Département de Seine-Maritime.

Délibération n° 2019-07-15/37 : Demande de garanties financières auprès de l'ODIA Normandie pour la saison du Rayon Vert 2019/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à percevoir de l'ODIA Normandie les garanties financières correspondant aux spectacles programmés au Rayon Vert et à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Délibération n° 2019-07-15/38 : Parking de la Poste rue Nationale – Convention d'occupation précaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine privé de L'Etat relative à l'occupation de la parcelle cadastrée section AB N° 300 (Parking non couvert de la poste) située rue Nationale à Saint Valery en Caux, moyennant le paiement d'une redevance annuelle.

Délibération n° 2019-07-15/39 : Règlement Général sur la Protection des Données – Signature d'une convention avec le Centre de Gestion - RGPD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion à la Mission RGPD « Délégué à la protection des données mutualisé » proposée par le Centre de Gestion 76.

Délibération n° 2019-07-15/40 : Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics mpe76.

Délibération n° 2019-07-15/41 : Décision Modificative n° 01 – Budget Ville

Le conseil municipal, à la majorité, adopte la Décision Modificative n° 01 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget Ville.

Délibération n° 2019-07-15/42 : Décision Modificative n° 01 – Budget annexe Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la Décision Modificative n° 01 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget annexe Rayon Vert.

Délibération n° 2019-07-15/43 : Annulation de la subvention à l'association « Actif Insertion »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 500 € à l'association « Actif Insertion ».

Délibération n° 2019-07-15/44 : Admission en non-valeur

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide, à la demande de Madame la Trésorière Municipale, d'admettre en non-valeur des titres de recettes d'un montant total de 7 990,87 €.

Délibération n° 2019-07-15/45 : Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Le conseil municipal, à la majorité, fixe, à compter du 1^{er} août 2019, la liste et les conditions pour lesquelles un logement de fonction peut être attribué, et autorise Madame la Maire à signer les arrêtés individuels de concession ou convention d'occupation s'y rapportant.

Délibération n° 2019-07-15/46 : Organisation des périodes d'astreinte

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier à compter du 17 juillet 2019, l'organisation des périodes d'astreinte des agents titulaires, stagiaires ou contractuels de la filière technique.

Délibération n° 2019-07-15/47 : Création d'un emploi de vacataire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi vacataire ayant pour mission la formation d'entraînement continue obligatoire au bâtons de défense pour les policiers municipaux.

La rémunération à la vacation interviendra après service fait et s'élèvera à 35 € nets par agent et par demi-journée de formation.

Délibération n° 2019-07-15/48 : Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le tableau des effectifs permanent de la collectivité au 1^{er} août 2019.

Délibération n° 2019-07-15/49 : Indemnité de fonction des élus

Suite à la renonciation de 6 conseillers municipaux à leur indemnité de fonction, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe au 1^{er} mai 2019 la nouvelle enveloppe des indemnités de fonction pour 21 élus, sans modification de pourcentage.

Après quelques informations diverses, Madame la Maire lève la séance à 19 heures 55.

La Maire,

Dominique CHAUVEL